



Conseil des gouverneurs
Vingt et unième session
Rome, 11-12 février 1998
Point 16 de l'ordre du jour

SUITE DONNÉE PAR LE FIDA À LA CONFÉRENCE SUR LA FAIM ET LA PAUVRETÉ

RAPPORT DE SITUATION SUR LA COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ

I. Généralités

1. En janvier 1996, un rapport exhaustif a été soumis au Conseil des gouverneurs sur les résultats de la Conférence sur la faim et la pauvreté qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 1995 et sur la coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté dont la création avait été recommandée par la Conférence. En janvier 1997, un exposé oral sur la coalition, son évolution et ses activités a été fait au Conseil des gouverneurs. Comme il a été communiqué alors, la coalition est conçue comme une association d'actions et un partenariat stratégique entre la société civile et les organisations intergouvernementales avec pour objectif unique la mise à profit et le renforcement du dynamisme et du potentiel des organisations de la société civile à lutter contre la faim et la pauvreté.

II. Orientation générale

2. Par des interventions préparées conjointement et qui associent directement les populations rurales et leurs organisations, la coalition lance et appuie des activités de la société civile, telles que:

- a) améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives, et notamment à la terre et à l'eau, en remettant à l'ordre du jour national et international la réforme agraire. La coalition définira, diffusera et reproduira les expériences réussies concernant la redistribution des terres, le règlement des différends, les droits de propriété et de succession ainsi que la gestion viable des biens communaux;
- b) renforcer les capacités des organisations de la société civile aux niveaux local et communautaire;
- c) mettre en place des réseaux de savoirs pour recueillir et diffuser les données d'expérience et les connaissances des organisations de la société civile et proposer des initiatives prometteuses pour reproduction et mise en oeuvre à une plus grande échelle;

- d) élaborer des stratégies pour sensibiliser l'opinion publique et créer une volonté politique, aussi bien au Sud qu'au Nord, pour faire une plus large place aux réformes politiques et aux initiatives de la société civile;
- e) élaborer des stratégies de collaboration en vue de la planification préalable et de la prévention des crises, ainsi que du relèvement et de la reconstruction, pour pallier les effets des catastrophes naturelles ou causées par l'homme dans des pays pilotes;
- f) assurer la mise en oeuvre rapide de la Convention sur la lutte contre la désertification en accordant une attention particulière à l'action urgente en faveur de l'Afrique.

III. Principes directeurs et modalités de travail

3. La coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté n'est pas une institution nouvelle mais plutôt un partenariat pluriel d'institutions intergouvernementales et d'organisations de la société civile. Elle aspire à de nouveaux modes de collaboration pour ses partenaires et parties prenantes fondés sur la coordination, la planification conjointe, les accommodements, une prise de décision collective ainsi que la mise en oeuvre et le suivi concertés d'activités convenues. La mise en oeuvre d'interventions convenues est conçue comme étant un processus évolutif qui passe par des phases progressives et consécutives commençant souvent par des programmes pilotes ou expérimentaux. Dans ce contexte, divers groupes d'action ont été créés pour conduire la planification et la mise en oeuvre des activités au moyen d'une méthode polycentrique, participative et décentralisée. Chaque groupe est composé d'organisations de la société civile et d'organisations intergouvernementales, l'une d'entre elles jouant le rôle d'agent de coordination du groupe.

4. Peuvent participer à la coalition toutes les organisations intergouvernementales et de la société civile ainsi que les institutions donatrices qui en font la demande par écrit et qui sont prêtes à se plier, entre autres, aux exigences suivantes:

- a) mettre en commun une partie de leurs ressources en termes de capacité institutionnelle et/ou de fonds, pour atteindre les objectifs de la coalition;
- b) intégrer les données d'expérience dans leurs opérations et recommander l'adoption de mesures appropriées à l'appui des activités de la coalition.

5. Au cours des deux premières années, la coalition a été supervisée par un comité provisoire. Ce comité comprenait sept organisations non gouvernementales (ONG) internationales et régionales, ainsi que le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et la Commission européenne. Sous peu, le comité provisoire sera remplacé par un comité directeur de 12 membres qui guidera la mise en oeuvre du programme d'action de la coalition, le FIDA jouant le rôle de pivot. En cette qualité, le Fonds est responsable de la coordination des activités au niveau mondial.

IV. Réalisations

6. À ce jour, la coalition populaire peut compter sur environ 400 organisations diverses qui ont dit souhaiter s'associer au programme et à ses activités, 60% d'entre elles sont des organisations de la société civile, notamment des ONG. Les organisations fondatrices sont convenues d'une série de principes directeurs pour la coalition, à savoir définition et portée, structure et stratégie opérationnelle ainsi que conditions de participation (paragraphe 3 à 5 ci-dessus). Elles ont également défini un programme de travail sur deux ans pour la mise en oeuvre duquel les partenaires de la coalition se sont engagés à mettre en commun leurs ressources et capacités institutionnelles en ayant recours à l'expérience et au potentiel des ONG et autres organisations de la société civile.

7. En avril 1997, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un don d'assistance technique de 900 000 USD sur un montant total estimé à 1 835 000 USD pour financer un petit secrétariat (un cadre et une secrétaire) et les activités préparatoires à la mise en oeuvre du programme de travail de la coalition. Il est prévu que d'autres participants à la coalition contribuent au financement de ces dépenses. La FAO apporte déjà des contributions en nature sous forme de compétences techniques dans un certain nombre de domaines ayant trait aux activités de la coalition. Le PAM a annoncé une contribution initiale de 100 000 USD. En outre, les ONG partenaires ont confirmé qu'elles étaient prêtes à participer, certaines ayant déjà versé des contributions. La Banque mondiale et la Commission européenne devraient apporter sous peu un appui financier. Des contributions volontaires ont été reçues du Danemark, de l'Italie, du Japon et de la Suisse pour financer les activités préparatoires.

Liens avec le Sommet mondial de l'alimentation

8. La coalition a participé activement au processus préparatoire du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO en novembre 1996. Les membres de son comité provisoire ont assisté et pris la parole à toutes les réunions préparatoires, aussi bien régionales que celles du comité sur la sécurité alimentaire, et ont contribué à la rédaction du plan d'action du Sommet. Le Secrétaire général du Sommet, qui a participé à la Conférence sur la faim et la pauvreté, estime que le programme d'action de celle-ci offre "une orientation, ainsi que des moyens pratiques d'aller de l'avant ensemble". En fait, le programme d'action de la Coalition et le plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation convergent sur un certain nombre de buts importants et particulièrement sur ceux qui promeuvent l'accès des pauvres aux ressources productives et à la sécurité alimentaire, la revitalisation de la réforme agraire et la lutte contre la désertification. Le Forum des ONG, qui s'est tenu à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, est convenu que la coalition était "un des principaux mécanismes d'exécution disponible pour la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet".

9. En outre, comme l'ont convenu le Directeur général de la FAO et le Président du FIDA, un réseau CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire a été mis en place au début de cette année. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est félicité de cette initiative. Le réseau remplace l'ex-sous-comité CAC sur le développement rural, et constituera le mécanisme pour le suivi interinstitutions du Sommet mondial de l'alimentation, l'accent étant mis sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et du plan d'action du Sommet. La FAO s'occupera des modalités générales du réseau et le FIDA gèrera le processus lié à l'analyse de thèmes choisis dans les pays, à travers les résultats des évaluations et des activités relatives à la production de savoirs. Étant donné que le réseau sera ouvert à des partenaires n'appartenant pas aux Nations Unies, et en particulier aux organisations de la société civile, il servira à véhiculer d'autres financements pour les activités de la coalition.

Réseaux de savoirs

10. En donnant aux pauvres un meilleur accès aux ressources productives (notamment à la terre et à l'eau) on lutte efficacement contre la faim et la pauvreté. D'où le centrage particulier de la coalition sur la relance de la réforme agraire. Étant donné que les réformes agraires entreprises par l'État et administrées par lui ont donné des résultats décevants, la coalition s'attaque à ce problème par un nouvel angle: elle donne le rôle principal aux organisations de la société civile, en particulier au niveau communautaire. En effet, les interventions réussies appuyées par les ONG et autres organisations de la société civile, et l'émergence de nouveaux marchés fonciers permettent d'identifier et de promouvoir des méthodes de rechange qui tirent profit du savoir, des expériences et des innovations locales. Dans ce contexte, les réseaux ci-après ont été conçus et établis:

- a) Réseau de savoirs sur les initiatives de la société civile en matière de réforme agraire et de sécurité de jouissance dans les pays en développement. Ce réseau met l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les initiatives de la société civile. Ces initiatives comprennent des actions locales visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à la terre et aux ressources en eau, y compris les ressources communales. Elles englobent également le règlement des différends, les droits fonciers, la protection des droits de la femme et des organisations indigènes. Le réseau, à son stade initial, couvre 25 pays divisés en groupements de trois à cinq pays appartenant à sept grandes sous-régions (à savoir, Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Proche-Orient et Afrique du Nord, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes). Chaque groupe de pays dispose d'un noeud régional, et chaque pays d'une institution coordonnatrice. Les institutions nationales recueillent l'information auprès du plus grand nombre de groupes locaux que possible, font un premier classement et une synthèse de l'information pour diffusion à d'autres organismes nationaux et à leurs noeuds régionaux. Ces derniers examinent plus avant et analysent l'information pour diffusion ultérieure à d'autres noeuds régionaux qui, à leur tour, examinent et traitent l'information pour diffusion à d'autres noeuds régionaux et institutions concernées de par le monde. Au moyen de ce processus, les pratiques, politiques et arrangements institutionnels novateurs les plus probants seront portés à l'attention de la coalition pour un éventuel élargissement et reproduction en ayant recours aux moyens et aux efforts conjoints de la coalition. Le réseau, qui fait intervenir des liaisons au plan international aussi bien que local, a déjà commencé à fonctionner. Dans le même temps, on tente de reproduire à plus grande échelle les initiatives communautaires prometteuses dans le contexte d'un projet situé dans le nord de Mindanao, aux Philippines. Le projet vise à démarginaliser les communautés rurales en améliorant la sécurité de jouissance et en assurant des services d'appui pour les activités socio-économiques. Ce faisant, le projet aura une influence à la fois directe et indirecte sur le maintien de la paix à Mindanao. Les conflits actuels de la région proviennent principalement de litiges fonciers et de la maîtrise des biens. Par conséquent, le succès de la réforme agraire aura un impact direct sur le processus de paix à la fois dans les basses terres et les hautes terres. La délivrance de certificats dans les domaines ancestraux, par exemple, a trait à des milliers d'hectares revendiqués par les communautés indigènes et des groupes musulmans. En outre, un certain nombre de ces groupes bénéficieront directement d'activités économiques. Le FIDA est l'agent de coordination de la gestion globale du réseau.
- b) Réseau de savoirs sur la réforme agraire négociée (NERALEN) qui complète le premier réseau en portant principalement sur l'examen de la dynamique des marchés fonciers dans quatre pays pilotes (Brésil, Colombie, République d'Afrique du Sud, Philippines) en ce qui concerne l'accès des pauvres à la terre et leur capacité à utiliser la terre avec profit une fois qu'ils y ont accès. L'objectif de NERALEN est de faciliter l'échange

d'informations et de connaissances et de fournir des conseils aux organisations de la société civile, aux ONG et aux fonctionnaires d'État chargés d'analyser les directives et les aspects pratiques de transfert des terres par le biais du marché. À cette fin, il analysera les éléments juridiques, économiques et institutionnels/de procédure qui empêchent les pauvres de bénéficier de la réforme agraire assistée par le marché, ainsi que le rôle potentiel de l'État, des institutions de développement et des organisations de la société civile pour lever ces obstacles. En outre, NERALEN définira les opportunités d'investissement qui faciliteraient l'élimination des obstacles et contraintes tout en donnant aux pauvres une meilleure chance d'avoir un accès équitable aux terres. Le réseau NERALEN commencera à fonctionner au début de 1998. La FAO est l'institution chef de file pour le NERALEN, la Banque mondiale et le FIDA fournissant un appui technique.

Mise en commun des ressources

11. Comme mentionné au paragraphe 6, les membres de la coalition, y compris les organisations de la société civile, se sont engagés à mettre en commun leurs ressources pour la mise en oeuvre des activités qu'ils ont prévues ensemble au titre du programme d'action. Outre la prise en charge des frais administratifs et des activités préparatoires, cet engagement couvre les activités de terrain. Pour ce faire, la coalition a conçu et met actuellement en place deux arrangements spécifiques de collaboration:

- a) un mécanisme pour répondre à l'invitation de la Conférence sur la faim et la pauvreté d'appuyer les programmes novateurs de renforcement des capacités pour les organisations de la société civile. Conformément au centrage principal du programme d'action, ce mécanisme est également axé sur la réforme agraire. Il visera donc à renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations à obtenir et/ou à protéger leur accès à la terre, à l'eau et aux ressources communales ainsi qu'aux instruments et processus (y compris les connaissances, techniques, modèles institutionnels et financement) qui leur permettront de gérer ces ressources de manière durable. Pour atteindre ces objectifs, le mécanisme appuiera les initiatives de la société civile en ce qui concerne la formulation de politiques, la communication et la mise en réseaux, la création de coalitions, les réformes institutionnelles et la décentralisation, le lancement d'activités pilotes, et la diffusion des meilleures pratiques et données d'expérience dans ces domaines. Les deux réseaux de savoirs mentionnés ci-dessus devraient fournir des données et informations précieuses pour une bonne utilisation des ressources du mécanisme;
- b) un système international de garantie des prêts qui compléterait les initiatives en place dans le domaine du microfinancement en promouvant une association coordonnée d'ONG et d'institutions financières intermédiaires s'occupant de garanties. L'objectif global du système est d'engendrer une synergie entre les activités d'une multitude d'acteurs et de ce fait augmenter de manière significative l'impact et la portée de l'octroi de crédits aux producteurs ruraux pauvres.

Autres activités

12. Le succès de la coalition dépendra de la mesure dans laquelle elle peut assurer un processus pleinement participatif de prise de décisions parmi les divers partenaires, en leur permettant d'échanger leurs expériences et d'entreprendre d'un commun accord des actions concertées. Cela signifie que la mise en oeuvre des activités devrait se faire progressivement en commençant, dans certains cas, par des interventions pilotes et expérimentales.

13. Dans ce contexte, trois pays - le Mali, le Bangladesh et le Guatemala - ont été retenus pour l'élaboration de stratégies de collaboration en vue du renforcement de la capacité d'intervention en cas d'urgence et pour les activités de relèvement en tirant parti du potentiel des organisations de la société civile. Il convient d'établir un plan spécifique d'activités. Dans un premier temps, et afin de mieux cerner le potentiel de la société civile dans de telles activités, une étude pertinente est menée au Bangladesh sous l'égide du PAM. Des études similaires seront menées dans les deux autres pays.

14. En outre, en vue de sensibiliser le public et de renforcer la volonté politique, on explore actuellement des modalités de collaboration étroite avec la campagne sur le thème de la Nourriture pour tous de la FAO.